

Pourquoi donner une prime de 4.000 euros pour inciter les chômeurs à l'entrepreneuriat?

LE SOIR - ANN-CHARLOTTE BERSIPONT - 28/09/2017

Le ministre Didier Gosuin veut aider les demandeurs d'emploi à se lancer comme indépendant. Les partenaires sociaux approuvent, avec quelques points d'attention.

De quoi s'agit-il ? A Bruxelles, à partir du mois de janvier 2018, les chercheurs d'emploi inoccupés pourront bénéficier d'une prime de 4.000 euros s'ils se lancent comme indépendants, a annoncé le ministre régional de l'Emploi Didier Gosuin (Défi) dans *L'Echo*. Cette aide sera dégressive : 1.250 euros le premier mois, 1.000 le deuxième, 750 le troisième, 500 le quatrième, 250 le cinquième ainsi que le sixième.

L'objectif ? « *Accorder un ballon d'air pour aider les gens à se lancer* », explique-t-on au cabinet du ministre. Les bénéficiaires de cette prime pourront l'utiliser comme ils l'entendent et cela ne les empêchera pas de bénéficier d'autres aides.

Quelles sont les conditions ? Cette prime sera ouverte à tous les demandeurs d'emploi inoccupés. Un budget de 2,5 millions d'euros est prévu pour l'année 2018, ce qui couvrirait les primes de 625 candidats entrepreneurs. Le ministre n'exclut pas d'augmenter le budget si cela s'avère nécessaire. « *Attention, cela ne veut pas dire qu'on donne 4.000 euros et puis que la personne se débrouille*, nuance-t-on chez Didier Gosuin. *La personne sera accompagnée par Impulse, l'agence bruxelloise pour l'entreprise. Cette dernière devra vérifier que le projet est viable et que le business plan tient la route.* » Cet accompagnement est jugé essentiel par le Syndicat neutre pour indépendants (SNI), selon lequel il faut allier financement et accompagnement pour que le stimulant soit « *idéal* ».

Qu'en pensent les partenaires sociaux ? Patrons et syndicats accueillent positivement la mesure. La présidente du SNI, Christine Mattheeuws, applaudit des deux mains : « *Cela veut dire moins de demandeurs d'emploi et plus d'entrepreneurs à Bruxelles, c'est bénéfique sur deux niveaux.* » Mais d'autres interlocuteurs attirent l'attention sur quelques points. L'administrateur délégué de Beci (l'Union des entreprises de Bruxelles), Olivier Willocx, estime que l'outil est à utiliser « *avec modération* » car « *beaucoup de gens se lancent comme indépendants sans être outillés pour le faire. Il ne faudrait pas que cela ait des conséquences négatives, en cas d'échec, sur un public fragilisé.* » Il rappelle que d'autres

aides existent, comme le prêt bancaire « boost me » accessible aux chômeurs complets indemnisés.

Philippe Van Muylder, de la FGTB-Bruxelles, veut éviter la création d'un dispositif « incitant à la mise en place de faux indépendants » : « *Je sais que ce n'est pas l'intention du gouvernement, mais on constate de plus en plus que des employeurs proposent à des travailleurs de devenir indépendants, sans modification de la relation de subordination. Il faudra donc monitorer ce dispositif.* » Mais pour le reste, il soutient la mesure. Comme le Syndicat neutre pour indépendants, qui va même plus loin : « *Si, après un an, l'évaluation est positive, la Wallonie et la Flandre devront également s'y mettre.* »

Un incitant nécessaire ? C'est en tout cas ce que pense le SNI : « *Les trois Régions sont confrontées au vieillissement de l'entrepreneuriat, au fait qu'il y a trop peu de personnes qui se lancent et, aussi, au manque de continuité dans l'entrepreneuriat.* »

Selon les chiffres de Didier Gosuin, seulement 3,4 % des 18-34 ans choisissent de lancer leur propre affaire, ce qui est largement en dessous de la moyenne européenne dans cette tranche d'âge (7,5 %). L'écart est moins flagrant lorsqu'on élargit la tranche d'âge : 6,2 % pour les 18-64 contre 7,9 % au niveau européen. Le risque de l'échec reste important : 49,4 % des entrepreneurs ont peur d'échouer.